



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction Aménagement Urbanisme
Foncier
PLD

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 14 JUL, 2022
ID : 056-215601626-20220711-APDAUF20220711-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE PLOEMEUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT DAUF/2/2022

OBJET : Ouverture au public ETABLISSEMENT DE SANTE LE DIVIT, LD LE DIVIT

2^{ème} tranche de travaux : Construction d'un nouveau service de soins palliatifs, réaménagement du RDC de l'ancienne salle de kiné en locaux administratifs, de travaux de réfection de l'étanchéité et de ravalement des bâtiments SSR et SLD.

LE MAIRE,

Vu les articles L.2211-41 et 2212-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R.121 à 123 et notamment l'article R.123-46 du code de la construction ;

Vu le décret n° 73-1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles 24 et 47 ;

Vu l'autorisation de travaux n° 5616220L006 accordée le 8 Juillet 2020;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour la sécurité dans les ERP en date du 14 mai 2020;

Vu l'avis favorable avec de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour l'accessibilité des Personnes Handicapées en date du 6 mai 2020;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour la sécurité dans les ERP émis lors de la visite de réception de travaux le 30 mai 2022;



VILLE DE PLOEMEUR
MORBILAN

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 14 JUIL. 2022
ID : 056-215601626-20220711-APDAUF20220711-AR

ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'ouverture au public de l'établissement de santé LE DIVIT sis au lieu-dit Le Divit est accordée.

Article 2 : La prescription mentionnée dans le procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour la sécurité dans les ERP en date du 30 mai 2022 doit être réalisée.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame La Responsable de l'Aménagement de l'Urbanisme et du Foncier, Monsieur le Commissaire Central de Police de Lorient, Mesdames et Messieurs les agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

11 JUIL. 2022

Le Maire,

Ronan LOAS